



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 19 avril 2021, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

**Rés. no  
2021-051**



V° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que modifié comme suit :
  - a. Ajout du point **9.6 *Ajournement de la séance*** après le point 9.5
  - b. Reporter du point 8.6 à la suite du point **9.6 *Ajournement de la séance***

Rés. no  
2021-052

### 2.2 Validation de la séance publique tenue par voie de visioconférence ou en présentiel

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 2020-107 prise lors de la 7<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 à l'effet :

- i. D'autoriser la participation d'un maximum de 12 personnes aux séances publiques du conseil municipal.
- ii. De maintenir la possibilité, pour les élus, les fonctionnaires et la population, de participer aux séances du conseil par visioconférence.
- iii. De maintenir la diffusion d'un enregistrement audiovisuel de la séance du conseil sur le site internet de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir la présente séance selon les termes de la résolution n° 2020-107.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la 3<sup>e</sup> séance ordinaire de



N° de résolution  
ou annotation

**2021-053**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**l'année 2021**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 16 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 3<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

#### **4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions**

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

#### **5. RAPPORTS ET DOCUMENTS D'INFORMATIONS**

##### **5.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

##### **5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

##### **5.3 Rapport mensuel du service de l'urbanisme**

Le directeur général dépose son rapport mensuel concernant les activités du service de l'urbanisme.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-054**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **5.4 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

### **5.5 Rapport sur les déboursés**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 9 avril 2021, un rapport détaillé sur les déboursés effectués entre le 6 mars 2021 et le 9 avril 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport sur les déboursés, montrant un total de 93 chèques, pour une somme de 251 142.85 \$.
- ii. D'entériner les dépenses présentées au rapport comme s'ils avaient été préalablement autorisés par le conseil.

### **5.6 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

### **5.7 Ristourne MMQ pour l'année 2020**

La mutuelle des municipalités du Québec nous a transmis la part de la ristourne 2020 attribuée au Village de Chute-aux-Outardes qui s'élève à 869 \$ .



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-055**

**Rés. no  
2021-056**

**Rés. no**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **6. AFFAIRES REPORTÉES**

#### **6.1 Aménagement de la salle du conseil à la salle socioculturelle de la chute**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel présenté aux membres du conseil lors de la séance plénière du 16 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que la résolution n'a pas été présentée à la séance suivante;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser un budget de 9 500 \$ pour le financement des acquisitions nécessaires à l'aménagement de la salle socioculturelle en vue d'y tenir les séances du conseil.
- ii. De financer ces acquisitions au fonds de roulement pour un terme de 5 ans.

#### **6.2 Participation au projet de collection d'écussons road- trip de la Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT** le projet de collection d'écussons road-trip de la Côte-Nord, présenté par Tourisme Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil municipal au soutien de leurs décisions;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De confirmer la participation de la municipalité de Chute-aux-Outardes au projet de collection d'écussons road-trip de la Côte-Nord, présenté par Tourisme Côte-Nord;
- ii. D'autoriser un budget de 1600 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de 3000 écussons;
- iii. D'autoriser l'ajout des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation du projet, par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité.

#### **6.3 Reconnaissance des organismes à buts non lucratifs et**





N° de résolution  
ou annotation

**2021-057**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### autorisation du versement de l'aide financière

**CONSIDÉRANT** la politique n°5 - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la Municipalité et les locataires du centre communautaire jeunesse, concernant les loyers;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et les recommandations formulées par la directrice des loisirs et de la culture;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reconnaître les organismes suivants et d'autoriser le versement de l'aide financière qui leur est accordée, tel qu'apparaissant dans le tableau suivant:

<b>ORGANISMES RECONNUS</b>	<b>MONTANTS ACCORDÉS</b>
Maison des jeunes le SPOTH	3 442.50 \$
Les Girouettes	2 500.00 \$
Le cercle des fermières	1 679.00 \$
Grains de soleil Côte-Nord	2 545.50 \$
Carrefour Familial	1 000.00 \$
Club de l'âge d'or	5 500.00 \$
Commission des loisirs de Chute-aux-Outardes	1 500.00 \$
Télévision régionale de la péninsule	500.00 \$
Table de concertation jeunesse de Chute-aux-Outardes	500.00 \$
Chevaliers de Colomb, conseil 5799 de Chute-aux-Outardes	1 745.00 \$
Club de motocycliste de Chute-aux-Outardes	AUCUN

- ii. Que la reconnaissance du Carrefour Familial de Chute-aux-Outardes est renouvelée partiellement et conditionnellement à la régularisation de son dossier à l'égard des critères de reconnaissances prévus à la politique.

## 7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

### 7.1 Encadrement de l'hébergement touristique des résidences principales (Airbnb)

Le directeur général transmet l'information au conseil municipal concernant l'adoption du projet de loi 67, qui confirme le pouvoir de la municipalité de réglementer par



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

zone les usages autorisés. Par conséquent, la municipalité peut encadre via son règlement de zonage, l'hébergement touristique dans les résidences principales, de type Airbnb. Le conseil prend le dossier en délibéré afin d'évaluer la pertinence d'encadrer ce type d'usage.

**Rés. no  
2021-058**

### **8. AFFAIRES PRINCIPALES**

#### **8.1 Acceptation de la démission de Mme Sonia Malouin à titre de conseillère au poste n° 3**

Sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Mme Sonia Malouin, occupant la fonction de conseillère au poste n° 3, à compter du 18 mai 2021.
- ii. Que la vacance au poste de conseiller n° 3 ne soit comblée qu'aux termes de l'élection générale de novembre 2021.

**Rés. no  
2021-059**

#### **8.2 Rapport de Mallette concernant l'enquête de rémunération et cotation des postes**

**CONSIDÉRANT** le rapport produit par Mallette concernant son enquête de rémunération et cotation des postes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport

**Rés. no  
2021-060**

#### **8.3 Mandat de services visant l'accompagnement de la municipalité dans la révision de sa structure salariale**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Chute-aux-Outardes désire mandater un professionnel pour l'accompagnement de la municipalité dans la révision de sa structure salariale;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un contrat pouvant être conclu de gré à gré en vertu du règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

membres du conseil concernant la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater Mallette sencl, pour l'accompagnement de la municipalité dans la révision de sa structure salariale.
- ii. D'autoriser un budget de 4 860 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation du mandat.
- iii. Que les crédits budgétaires pour la réalisation du mandat soient octroyés par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Rés. no  
2021-061**

**8.4**

### **Embauche au poste n° 2021-001-A - Journalière- opératrice - Journalier-opérateur**

**CONSIDÉRANT** le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2021-001-A;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer M. David Dumont, à ce poste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. David Dumont à titre de Journalier-opérateur, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 26 avril 2021.

**Rés. no  
2021-062**

**8.5**

### **Embauche au poste n° 2021-001-B - Journalière- opératrice - Journalier-opérateur**

**CONSIDÉRANT** le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2021-001-B;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Jesse Desbiens, à ce poste;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Jesse Desbiens à titre de Journalier-opérateur, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 10 mai 2021.

**Rés. no  
2021-063**

### **8.6**    **Embauche au poste n° 2021-002 - Coordinatrice - Coordonnateur des loisirs et de la culture**

**CONSIDÉRANT** le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2021-002;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Diane Létourneau, à ce poste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Julie Guay, appuyé par M. Éric Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de Diane Létourneau à titre de Coordinatrice des loisirs et de la culture, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 3 mai 2021.

**Rés. no  
2021-064**

### **8.7**    **Dépôt du rapport financier de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu du secrétaire-trésorier de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

**Rés. no  
2021-065**

### **8.8**    **Projet 2017-014 - Mise aux normes eau potable - Autorisation du dépôt de la demande d'aide financière**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **dans le cadre du programme PRIMEAU**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chute-aux-Outardes doit mettre aux normes ses installations de production de l'eau potable afin de respecter les exigences du règlement sur la qualité de l'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit réaliser d'importants travaux de mise aux normes des installations d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU, volet 1.1 Études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels et du volet 1.2 pour la réalisation des travaux et qu'elle s'engage en respectant toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie de ce projet est déjà inscrite dans un programme Fonds Chantier Canada-Québec, numéro 800226 ;

**CONSIDÉRANT** que le coût estimé du projet global dépasse largement l'aide consentie dans le cadre du FCCQ ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité ne peut réaliser le projet global avec l'aide du FCCQ ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU, volet 1.1 Études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels pour réaliser son projet.
- ii. Que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.
- iii. Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.
- iv. Que la confirmation de la sélection de son projet dans le cadre du PRIMEAU, par le MAMH, annule l'aide financière dans le programme FCCQ 800226 visant une partie de ce projet.
- v. Que la Municipalité autorise monsieur Rick Tanguay, directeur général, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

### **9. AFFAIRES DIVERSES**

#### **9.1 Proclamation de la semaine de la santé mentale 2021**

**Rés. no  
2021-066**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** que cette année, la Semaine de la santé mentale a pour thème « comprendre nos émotions »;

**CONSIDÉRANT** que reconnaître, décoder et accepter nos émotions, c'est contribuer à protéger notre santé mentale et à promouvoir une bonne santé mentale pour tous;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021 comme la semaine de la santé mentale.

**Rés. no  
2021-067**

### **9.2 Appui à la journée du vêtement récupéré**

**CONSIDÉRANT** que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan sollicite l'appui des municipalités dans la mise en œuvre d'une journée exclusivement dédiée au réemploi des vêtements usagés dans la Manicouagan;

**CONSIDÉRANT** que le 1er juin 2021 deviendra La journée du vêtement récupéré;

**CONSIDÉRANT** que la Journée du vêtement récupéré vise à soutenir un organisme de chez nous, le Dépannage de l'Anse, qui œuvre à conditionner et remettre en circulation une quantité impressionnante de vêtements chaque année. Ce dernier étant partenaire dans l'organisation de l'activité;

**CONSIDÉRANT** que l'initiative s'inscrit également dans le cadre des orientations du Plan de gestion des matières (PGMR) qui vise à réduire la quantité de matières résiduelles enfouies par la promotion des services de réemploi et de récupération, par la consolidation des efforts de récupération du textile;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes décrète le 1er juin 2021 comme étant la journée du vêtement récupéré.
- ii. Que la municipalité accorde son appui dans la réalisation de cette journée.

### **9.3 Programme incitatif - Utilisation de couche et sous-vêtements menstruels lavables**

Le directeur général demande au conseil municipal leur



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

intérêt à l'égard de la mise sur pied d'un programme incitatif pour l'utilisation de couche et sous-vêtements menstruels lavables.

Les informations sommaires tendent à montrer que ce genre de programme est susceptible de s'autofinancer par les économies générées sur les coûts de gestion des matières résiduelles qu'il génère.

Le conseil demande à la direction de préparer un projet préliminaire. Il est convenu qu'il serait intéressant qu'un comité de travail soit constitué avec la participation de citoyens et citoyennes.

### **9.4 Projet de politique de travail en violence conjugale**

La Maison des Femmes de Baie-Comeau nous a présenté la trousse d'accompagnement pour les entreprises, les syndicats et les membres du personnel visant le Projet politique de travail en violence conjugale.

Cette trousse réunit différents outils pour mieux comprendre la problématique de la violence conjugale et ses effets. Elle propose des suggestions de pratiques à mettre en place dans les milieux de travail.

L'objectif de cette trousse est de reconnaître la violence conjugale et ces conséquences dont certain(e)s employé(e)s peuvent être victimes et prendre connaissance des actions concrètes à établir au sein de l'entreprise.

Le conseil demande à la direction de lui préparer un projet de politique de travail en violence conjugale, en vue de son adoption éventuelle.

### **9.5 Rénovations salle socioculturelle**

Le conseil municipal se questionne sur la pertinence de préparer un projet visant le remplacement des portes et fenêtres de la salle socioculturelle.

Il est convenu qu'un projet pourra être initié, mais que la réalisation de travaux ne serait pas envisagée avant l'été 2022.





N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-068**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 9.6 Ajournement de la séance

**CONSIDÉRANT** l'article 154 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, a. 154);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'ajourner la séance au lundi 26 avril 2021, à 20h00.

Yoland Émond,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.